

CAHIER DE RECOMMANDATIONS ET DE PRECONISATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

**COMMUNE
DE
BUISSARD**



Atelier CHADO
Dorothée DUSSOL – Charlotte Kuentz
1 impasse du muséum
05000 GAP
04 92 21 83 12 / 06 83 90 29 62
atelierchado@orange.fr

PIERRON Patrice, Paysagiste
23 rue du cinéma
38 880 AUTRANS
Tel 04 76 43 07 59
Mob : 06 73 27 62 61
pierron.paysages@wanadoo.fr

Un patrimoine reflet de l'histoire du village

1 - Habiter Buissard aujourd'hui

2 – 2a/ L'organisation et l'implantation du bâti 2b/ Fiche adaptation au sol et implantation (Tarn)

3 - Les façades, ouvertures et détails d'architecture

4 - Les toitures

5 - L'intégration du solaire dans le bâti

6 - Les routes et chemins

7 – 7a/ Le bocage – description 7b/ Les constructions agricoles au sein du bocage 7c/ Les haies bocagères

8 - Les haies de jardins

9 - Les plantations des jardins

10 - Les clôtures

11 - L'espace public ou commun

12 - Les ouvrages en pierres sèches

13 - Les coffrets, boîtes aux lettres et regards...

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

COMMUNE
DE
BUISSARD

Un patrimoine reflet de l'histoire du



Photo : www.ecrins-parcnational.fr

La commune de Buissard est caractérisée par la silhouette identitaire de l'église St Barthélémy aux Rissents.

Cependant son patrimoine identitaire réside plus particulièrement dans le témoignage des pratiques agricoles de bocages qu'offre son paysage que dans la présence de monuments architecturaux « monumentaux » et « remarquables ».

La commune est riche d'un patrimoine « ordinaire » qui en fait un marqueur fort de l'identité champsaurine et constitue tout autant de témoins de l'histoire de la commune (fermes, fontaines, fours, oratoires, murs et murets...).

PRESCRIPTIONS

(Des adaptations aux prescriptions peuvent être acceptées sous réserve de justifications d'ordre architecturales, urbaines ou paysagères)

Une attention particulière doit être portée à la préservation et à la restauration ces bâtiments / éléments du patrimoine.

La préservation du caractère patrimonial du bâtiment doit guider l'ensemble du projet en lui donnant un aspect respectant son état d'origine : matériaux de la construction initiale, proportion des toitures, aspect des façades.

Habiter Buissard aujourd'hui

*Jusqu'au 20ème siècle, en montagne, la plupart des maisons étaient construites principalement avec des **matériaux de proximité**. A ces matériaux correspondaient **des savoir-faire** de constructeurs, **transmis de père en fils**, et des modèles locaux, **reproduits au fil des générations**. Face aux contraintes climatiques et topographiques, les bâtisseurs mettaient ainsi en œuvre des **réponses techniques en nombre restreint**.*

*Chaque **société locale** était relativement **homogène**. Le contrôle social y était fort, du fait des **habitudes culturelles et de lois coutumières fondées sur les pratiques et les usages**.*

*Les hommes d'hier bâtissaient des **constructions très diversifiées suivant les régions, mais d'une grande homogénéité dans chaque lieu**.*

*Les transformations sociales qui touchent les territoires de montagne bouleversent les pratiques de construction. Les carrières locales et la forêt toute proche sont remplacées par des fournisseurs et magasins de bricolage qui proposent des **matériaux en grand nombre, mais similaires d'une région à l'autre**. Les **concepteurs** se sont **diversifiés**, les innovations techniques rendent possibles de multiples réponses aux contraintes topographiques et climatiques. **Les modèles se sont multipliés** : architecture d'imitation, "gestes" architecturaux, formes banalisées... Mobilité géographique, explosion des structures familiales anciennes, diversité des modes de vie et d'habiter : aujourd'hui les sociétés montagnardes apparaissent hétérogènes et métissées, comme leurs homologues des plaines et des villes. Plusieurs cultures se côtoient dans un même lieu. Les lieux de travail sont généralement éloignés des lieux de vie. **La relation au paysage, fondée hier sur les pratiques quotidiennes de subsistance, est absente ou mythifiée**, liée généralement aux loisirs ou au temps libre.*

*Au final, les hommes d'aujourd'hui bâtissent des **constructions très hétérogène dans chaque lieu et pourtant banalisées d'une région à l'autre***

Construire aujourd'hui à Buissard c'est réfléchir à la relation que l'on a avec l'architecture locale et la structure des hameaux, la nature et le paysage : comment bâtir dans un espace de qualité ?.

Agir aujourd'hui fonde le patrimoine de demain.

FONDAMENTAUX 3 Echelles	LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT	LE PROJET, ESPACES, USAGE ET SYSTEME CONSTRUCTIFS
RELATION AU TERRAIN	⇒ PENTE : orientation du faitage ⇒ ANCRAGE AU SOL : terrassement et mouvement de terre ⇒ IMPLANTATION de la construction dans la parcelle	⇒ ORGANISATION INTERIEURE ⇒ LIEN INTERIEUR/ EXTERIEUR ⇒ ACCES, STATIONNEMENT
RELATION AU SITE	⇒ CLIMAT : soleil, neige, vent ⇒ LIEN AVEC LE BATI EXISTANT : habitat isolé, cœur de village, zone périphérique	⇒ ORIENTATION ⇒ OUVERTURE ⇒ TOITURE ⇒ GESTION ENERGETIQUE
RELATION AU PAYSAGE	⇒ LOCALISATION : centre village, forêt ou espace ouvert, versant en pente, fond de vallée	⇒ MATERIAUX ⇒ ABORDS ⇒ VOLUMETRIE

*"Habiter en montagne aujourd'hui - PNR Chartreuse
- PNR Vercors – CAUE Isère/Savoie/Drôme*

2a / L'organisation et implantation du bâti

Le bâti traditionnel est fait de formes et de volumes simples, en majorité rectangulaires, les volumes sont importants.

L'implantation traditionnelle présente une importante mitoyenneté afin d'économiser les terres cultivables et les matériaux de constructions. Elle s'est organisée en fonction de la prise en compte :

- De la proximité de la route
- De l'ensoleillement et des vents,
- De la pente

Il existe une certaine diversité du bâti avec des maisons isolées, des habitations récentes comme des anciens corps de ferme (rénovés ou non).

A plusieurs endroits des murs en dur (pierre, enduits...) séparent les espaces privés de l'espace public.

Les constructions nouvelles doivent réintégrer, les grands principes de construction locale, travailler sur le lien avec l'espace public et se composer dans un rapport étroit avec les constructions voisines et ceci indépendamment de la ligne de front qui sépare les partisans du respect du style local et de ses codes et les partisans d'une ouverture vers de nouvelles formes architecturales répondant aux codes de la vie moderne.

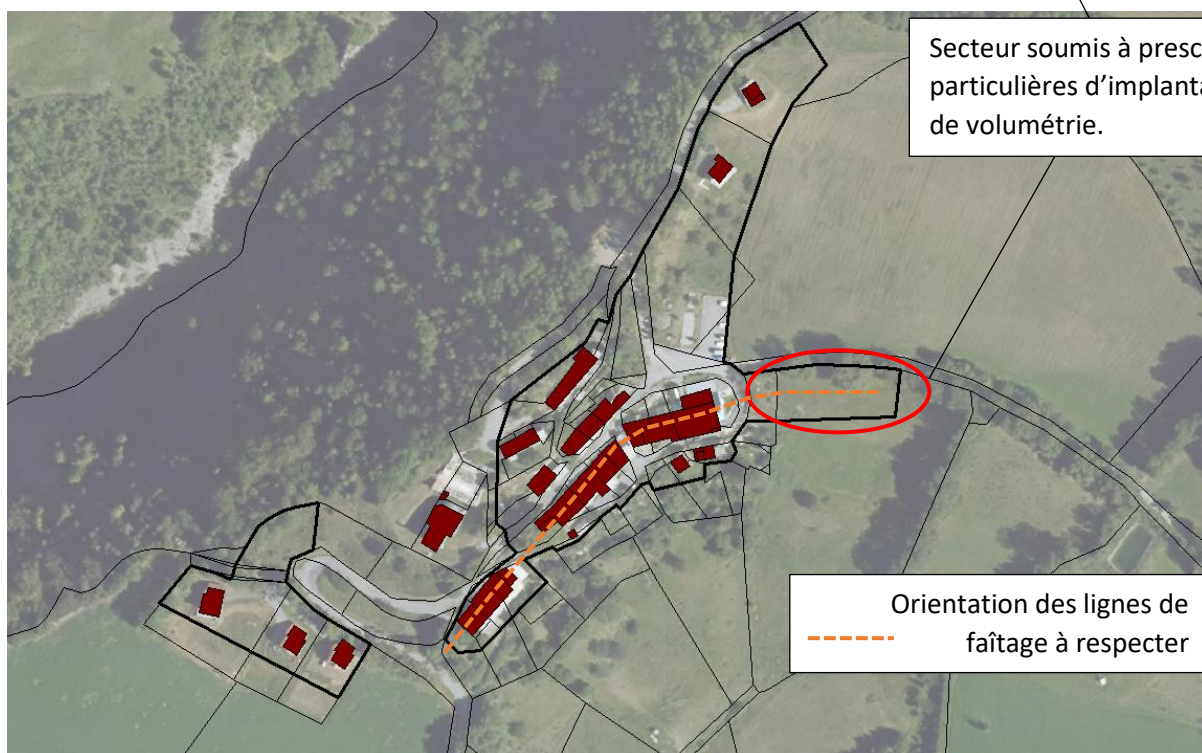
PRESCRIPTIONS

(Des adaptations aux prescriptions peuvent être acceptées sous réserve de justifications d'ordre architecturales, urbaines ou paysagères)

- Respecter la géométrie, la pente et les mouvements du terrain : minimiser les terrassements et les remblais en adaptant la construction et les accès à la pente et non pas la pente au projet.
- Veillez à harmoniser la hauteur de votre construction avec celle des constructions voisines : bâti en R+1+combes maximum
- S'inspirer de la forme du bâti traditionnel : **formes massives et simples**,
- Quelle que soit la taille et la forme de l'extension, il convient de conserver l'intégrité et le caractère du bâtiment existant, en particulier s'il est un bel exemple d'habitat traditionnel.
- La partie rapportée peut également soulignée et mettre en valeur l'ensemble construit par un changement de matériaux ou par une implantation volumétrique en retrait,
- Penser à travailler les abords de la construction et la transition espace public, espace privé.
- Savoir tenir compte des constructions alentours (formes, volumes...) afin de ne pas créer de rupture paysagère forte par l'édification d'un nouveau bâtiment.

Illustrations références





PRESCRIPTIONS

(Des adaptations aux prescriptions peuvent être acceptées sous réserve de justifications d'ordre architecturales, urbaines ou paysagères)

Le secteur identifié ci-dessus, s'inscrit dans le prolongement de la silhouette emblématique des Rissents et justifie à ce titre l'imposition de prescriptions particulière d'organisation et d'implantation des futurs bâtiments

- Les accès se feront par le côté ou l'arrière des bâtiments mais pas en façades sud.
- S'inspirer de la forme du bâti traditionnel : **formes massives et simples**,
- Respecter l'orientation des lignes de faîtage, afin de ne pas rompre avec la silhouette emblématique des Rissents : constructions implantées en balcon avec un faîtage parallèle aux courbes de niveau.
- S'inspirer des volumes du bâti existant, afin de ne pas rompre avec la silhouette emblématique. Pour cela l'implantation de logements de plus petite taille peut être envisagée en mitoyenneté afin de s'inscrire en harmonie des volumes des bâtiments anciens (à contrario des cas des maisons individuelles récentes existantes sur le hameau) .
- Veillez à harmoniser la hauteur des constructions avec celles des constructions voisines.

Adaptation au sol des constructions et positionnement du bâti sur le terrain

Quelle que soit la nature du terrain, c'est la construction qui doit s'adapter au terrain et non l'inverse.

A Adaptation des volumes au terrain plat

Une bonne adaptation au terrain va tenir compte de :

- 1- l'adaptation des volumes de la construction au contexte de plaine, décaissement, mur de soutènement et remblai sont inadaptés. Le remodelage du terrain n'est jamais adapté.
- 2- la prise en compte de la position du garage par rapport aux accès du terrain pour éviter que les voies carrossables ne soient trop importantes.
- 3- le sens du faîtage (ou orientation principale du bâtiment) par rapport à la voie ou aux orientations des constructions voisines.

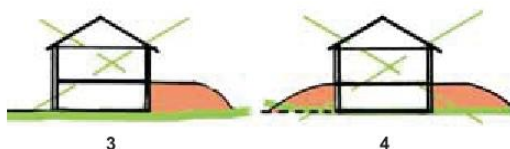
1 Adaptation des volumes au terrain

OUI



Dans les exemples 1 et 2, les volumes s'adaptent au terrain qu'il soit plat ou en légère pente.

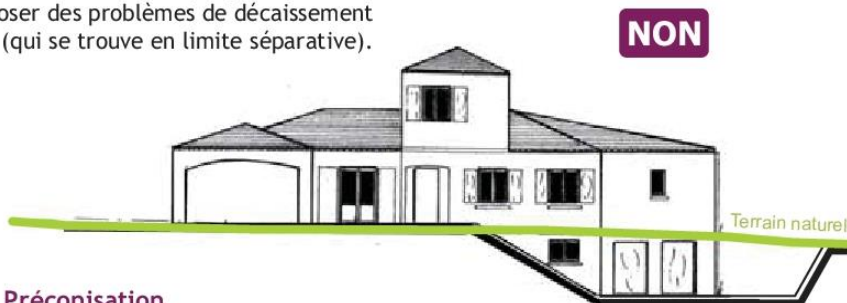
NON



Les exemples 3 et 4 illustrent un bouleversement de terrain trop important qui a un impact paysager très fort dans un contexte de plaine, donnant l'aspect de taupinières.

Exemple d'architecture proposée sur un terrain plat en creux de vallon

Le bouleversement du terrain est trop important.
La création d'un sous-sol n'est pas justifiée et va poser des problèmes de décaissement (qui se trouve en limite séparative).



Préconisation

construire une maison de plain-pied et un garage en continuité de la maison.

2 Accès au terrain, position du garage et orientation du bâti

L'implantation de la maison sur le terrain doit privilégier un accès le plus direct possible au garage et une bonne orientation du bâti par rapport à la voie et à l'environnement.

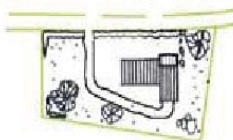
Dans la majorité des cas, le faîtage des constructions est parallèle à la voie.

Quelques exceptions :

- si l'architecture traditionnelle locale a une autre implantation
- si un parti architectural fort le justifie

NON

Car emprise trop importante du passage des véhicules



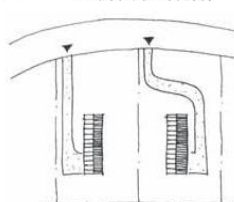
OUI

Car accès direct au garage



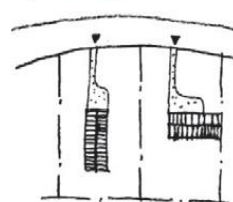
NON

Car emprise trop importante du passage des véhicules.



OUI

l'accès au garage est direct.



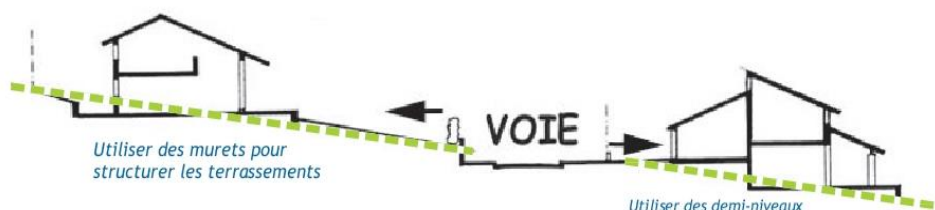
B Adaptation des volumes au terrain en pente

La nature de la pente et le positionnement des accès par rapport aux voies vont conditionner l'ensemble du projet.

OUI

Quelques solutions adaptées aux différents types de pente

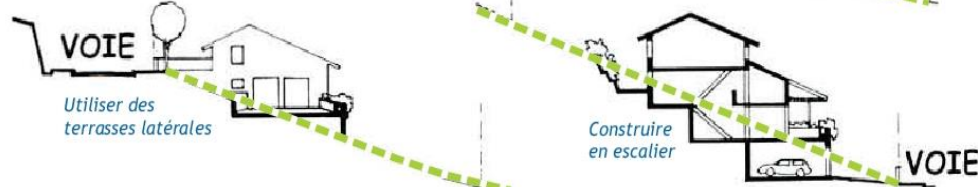
1 Faible pente



2 Pente moyenne



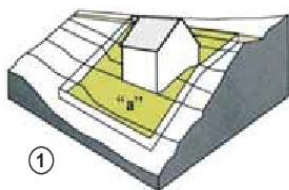
3 Pente forte



Une bonne adaptation au site va tenir compte de trois éléments essentiels :

- 1- l'adaptation des niveaux de la construction à la pente du terrain, en évitant le plus possible les modifications de terrain (les décaissements et les murs de soutènement).
- 2- la prise en compte de la position du garage par rapport aux accès du terrain pour éviter que les voies carrossables ne défigurent le paysage et occupent tout le terrain.
- 3- le sens du faîtage par rapport à la pente.

Adaptation des niveaux de la construction à la pente du terrain

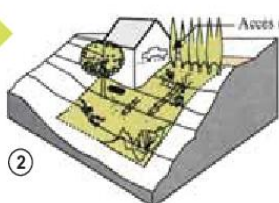


Dans cet exemple, le positionnement de la maison ne montre pas comment seront traités les accès au garage par rapport à la voie, le stationnement, etc.

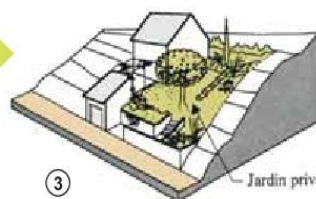
Une réflexion globale est nécessaire et ce d'autant plus que la pente est importante, car les dénivelés à franchir engendreront des voies très importantes.

OUI Les schémas 2,3 et 4 ont intégré ces données et apportent des solutions satisfaisantes

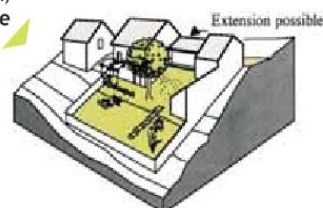
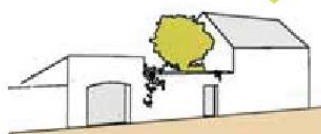
Soit le garage est intégré à la construction, de plain-pied avec la voie. Auquel cas la conception de la maison devra être adaptée



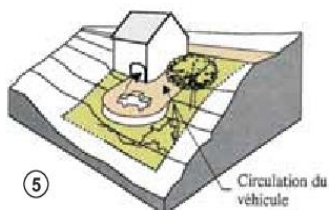
Soit il est séparé de la maison, mais il participe à la construction de la limite de propriété, en escalier... (ex.3)



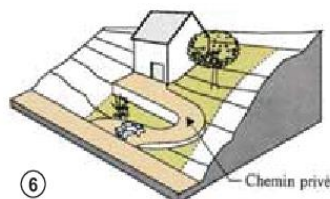
...ou en linéaire (ex.4) participant à la façade urbaine



NON Les schémas 5 et 6 n'apportent pas de solution satisfaisante



La mauvaise position du garage va engendrer une voie importante du fait du dénivelé à franchir qui, en plus d'être onéreuse, va grever le jardin et l'intégration paysagère de l'ensemble (ex.5 et 6)



Exemples



Façade perpendiculaire aux courbes de niveaux

Dans la majorité des cas, le faîtage des constructions est parallèle aux courbes de niveaux. Il peut y avoir des exceptions, si un parti architectural fort le justifie, comme cette maison construite en partie sur pilotis.

Façade parallèle aux courbes de niveaux



Les anciens bâtiments se caractérisent par des façades « longues » avec un alignement et une géométrie importante des ouvertures.

On observe une répétition des ouvertures qui sont toutes identiques et parfaitement alignées sur des murs « longs » (des bâtiments imposants).

Quelques façades présentent cependant des éléments de rupture : un balcon ou un escalier permettant de composer avec la pente.

La façade sur les bâtiments anciens :

- Façades très minérales souvent en pierre apparente, peu d'enduit ou réservé à la façade principale
- Présence importante d'encadrements de menuiseries (badigeon, enduit différent, pierre de taille...),
- Encore de nombreuses portes de granges et de garages en bois

Un traitement différencié des façades reste un marqueur du statut du bâtiment mais aussi de son propriétaire. L'absence d'enduit était généralement une réalité économique plus qu'un choix esthétique. A contrario « la façade principale affirme sa dignité par un enduit plus soigné – Construire en Champsaur – CAUE 05 ».

Le bois est très peu présent dans la construction ancienne très largement minérale. Cependant il se retrouve de manière beaucoup plus affirmée dans l'architecture récente.

Illustrations références



PRESCRIPTIONS

(Des adaptations aux prescriptions peuvent être acceptées sous réserve de justifications d'ordre architecturales, urbaines ou paysagères)

- Les parties maçonnées seront enduites si elles ne sont pas laissées en pierres apparentes.
- Les murs y compris de soutènement et de clôture doivent présenter un aspect fini : pierre, bois ou être enduits pour les autres natures de matériaux (parpaing, briques....),
- Les murs de pierre, pierre maçonnée reste à privilégier même si le bois est autorisé.
- La colorimétrie devra rester dans des tons « neutres », « naturel », de type « pierre ou bois naturel ». Les tons « provençaux » ou trop vifs et criards seront à proscrire y compris sur les menuiseries.

Il est important d'être attentif aux répétitions, pour créer une harmonie globale dans le village.

Le percement des ouvertures en façade comme en toiture privilégiera :

- La symétrie, les alignements, notamment avec les ouvertures préexistantes en cas de nouveaux percements ;
- Les équilibres d'ensemble.
- Pour les pignons vitrés, les vitrages seront alignés au nu intérieur des murs.

Bâti ancien (identifié en élément de patrimoine aux documents graphiques) :

- Quels que soient les travaux de rénovation envisagés (extensions, ravalement, ouvertures, isolation extérieure) ces deniers devront être pensés dans un souci de préservation de la lisibilité de l'histoire de la construction et du caractère du bâtiment existant, en particulier s'il est un bel exemple d'habitat traditionnel.

- En cas d'extension et surélévation :

- La partie rapportée peut également souligner et mettre en valeur l'ensemble construit par un changement de matériaux ou par une implantation volumétrique en retrait,
- Une surélévation avec un autre matériau doit être évitée. Si elle doit être, la solution est de faire l'effort de reprendre les finitions en fonction des finitions d'origine : enduits, bardage bois... Les surélévations constituent une des parties les plus visibles d'un bâtiment.

Les parties rapportées doivent présenter un aspect fini, même si elles sont à l'arrière de la maison (elles peuvent malgré tout rester visibles de loin) : pierre, bois ou être enduites.

- Dans le cadre de réhabilitation/rénovation conserver les éléments d'architecture présents sur le bâtiment ou dans l'habitat environnant (encadrement baie, chaînes d'angle, soubassement et bandeaux horizontaux, escaliers et montoirs, « tounes » (arcades situées au rez-de-chaussée), balcons et garde-corps en ferronnerie, porte d'entrée en bois ouvragé et entrée de grange, génoises ou corniches... ..). Des éléments d'architecture formant décor peuvent être soulignés.

- Les menuiseries seront d'aspect bois, l'emploi du PVC blanc est interdit.

- Les volets roulants extérieurs sont interdits.

A noter : La chaux est « imperméable » mais laisse s'échapper la vapeur d'eau et donc « respirer » le mur de pierre. A contrario le ciment artificiel est totalement imperméable, son utilisation en enduit est génératrice d'humidité interne au mur et donc dangereux pour la tenue de la pierre dans le temps. Un enduit chaux est donc à préférer.

Construction neuve :

- La construction neuve doit s'inscrire en harmonie avec l'identité Champsaurine (se référer utilement au guide construire en Champsaur) en sachant reprendre ses caractéristiques et colorimétries.

Les maisons de Buissard présentent une toiture imposante avec une forte pente pour tenir compte des contraintes d'enneigement. La plupart des toitures sont à 2 pans.

Le faîtage s'inscrit dans la longueur du bâtiment pour le bâti ancien.

Les matériaux des couvertures ont évolué suivant la disponibilité de l'époque. Il y a donc une diversité de type de toiture : couleur ardoise, tuiles écaille, quasi absence de tôle (tôle petite ondulation comme tôle bacs).

Il y a peu d'ouvertures en toit, quand il y en a ce sont en majorité des ouvertures dans le pan du toit (quelques lucarnes dans l'architecture contemporaine).

PRESCRIPTIONS

(Des adaptations aux prescriptions peuvent être acceptées sous réserve de justifications d'ordre architecturales, urbaines ou paysagères)

- Le traitement des toitures devra nécessairement être soigné de par leur forte présence et leur impact paysager.

- La construction neuve doit savoir s'inscrire en harmonie avec l'identité de Buissard en sachant utilement reprendre des caractéristiques et colorimétries locales :

- Une toiture à deux pans ou pans coupés, à forte pente est à observer en harmonie avec l'architecture traditionnelle, mais aussi et surtout en raison des contraintes d'enneigement,
- L'emploi du mono pan peut être toléré pour les annexes et garages accolés à une maison, à un mur, à un mur de soutènement ou rejoignant le terrain naturel,
- Respecter le sens des faîtages (en fonction de la forme du bâtiment, et des habitations voisines),
- Les pans de toit donnant sur le domaine public devront être équipés d'arrêt neige,
- Exceptionnellement, les toitures terrasses pourront être autorisées en réponse aux exigences architecturales du projet le justifiant ou lorsqu'elles participent ponctuellement en tant qu'élément d'accompagnement de toiture en pente à une composition architecturale d'ensemble (éléments de liaison par exemple). La couverture en gravillon ou végétale est préconisée.
- La colorimétrie des toitures s'articule dans les nuances brique, ocre rouge, gris-beige.

- Le percement des ouvertures en toiture restera limité et privilégiera :

- La symétrie, les alignements, notamment avec les ouvertures préexistantes en cas de nouveaux percements ;
- Les équilibres d'ensemble,
- Les ouvertures seront limitées en nombre et en taille et s'inscriront de manière préférentielle dans le pan du toit. l'emploi de lucarnes n'étant cependant pas interdit.

Illustrations références



L'intégration du solaire dans le bâti

Implantation en toiture

Les toitures présentent des pentes importantes (environ 45°). De ce fait, les panneaux peuvent être intégrés dans la pente du toit sans perte significative de rendement et sans support incliné pour correction d'inclinaison. La pose encastrée dans la couverture est préférable à la surimposition, à la fois visuellement et pour minimiser l'impact de la poussée de la neige.

Selon la surface à installer (photovoltaïque ou thermique, eau chaude seule ou système combiné), une harmonie est à rechercher avec le rythme des ouvertures en façade ou en toiture.

L'implantation en toiture peut appuyer un décalage de volumes : auvent, véranda, abri voiture, dépendances, quitte à privilégier la couverture d'un pan entier de toiture.

En façade

Même si l'inclinaison optimale n'est pas respectée dans ce cas, la pose verticale de panneaux en façade permet de contribuer à l'expression architecturale du bâtiment en créant ou s'adaptant à des modénatures : balcons, loggias, garde-corps, ...

Ils constituent alors un élément de structure à part entière, source d'économie par rapport à des éléments rajoutés. Là encore la trame des panneaux doit être adaptée au rythme des pleins et des vides de la façade et des éventuels décalages de profondeur.

Au sol

Cette solution peut être envisagée lorsque des murets de soutènement existent ou doivent être construits, surtout si leur visibilité depuis l'espace public ne nuit pas à la perception globale du hameau ou du village. Elle se justifie moins dans la construction neuve, où il est préférable d'intégrer les équipements solaires à la conception globale du volume de la maison.

La toiture d'une dépendance peut être une solution pour conserver l'intégrité du bâtiment principal, sous réserve de distance et d'effet de masque.

Les panneaux sont répartis suivant le rythme des ouvertures, ou respectent l'axe de symétrie de la toiture.

La totalité de la toiture du garage est couverte par les panneaux.

DIFFÉRENTES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES CAPTEURS

Les panneaux sont rassemblés en bande continue au faîtage de la toiture.

Les panneaux prolongent une toiture existante, sur toute sa longueur.

Une terrasse ou une toiture terrasse peuvent également recevoir les capteurs, limitant leur impact visuel depuis le sol.

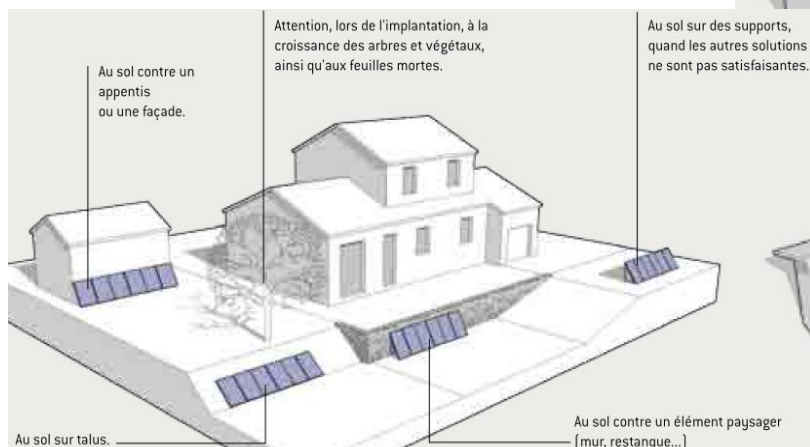
Les panneaux recouvrent complètement un élément de modénature (auvent, terrasse, abri bois...)

Ils peuvent constituer un auvent ou un élément architectural type brise soleil.

Les panneaux peuvent prendre place en garde-corps des balcons et terrasses, ce qui constitue souvent une implantation très discrète.

Ils peuvent être regroupés sous forme d'un grand panneau vertical, s'il s'intègre dans la composition de la façade.

Les constructions contemporaines, dès leur conception, prévoient l'emplacement des éléments solaires, ils constituent un des éléments de l'expression architecturale du bâtiment.



Extraits « Guide Habitat et Solaire » 2011 : PNE / PNR Queyras / CG05 / CAPEB . Consultable en mairie ou en téléchargement sur les sites du PNE et du PNR.

Le réseau de routes et de chemins qui traversent la commune est encore aujourd'hui parfaitement adapté aux usages tout en renseignant sur les lieux traversés.

La route départementale 15 remonte le versant depuis la vallée du Drac et alterne des perspectives lointaines, notamment sur le versant opposé, et des séquences plus intimes. Sans accotements et d'une largeur d'environ 4.00 m, elle affirme son caractère rural et son identité montagnarde.

Les autres routes communales, spécialement celles qui montent vers Saint-Michel de Chaillol, sont des routes de montagne et de bocage. Elles sont étroites (2,50 m/3.00 m de large) et bordée d'une végétation qui vient aux limites de l'emprise. Les vues sont souvent furtives au gré des fenêtres qui s'ouvrent ponctuellement sur la silhouette sur le paysage au travers de la végétation.

Ces diversités doivent être maintenues et affirmées par le gestionnaire de la voie autour des recommandations ci-dessous qui s'inscrivent dans une perspective contextualisée.

RECOMMANDATIONS

(pour l'ensemble des voiries publiques ou privées ouvertes à la circulation)

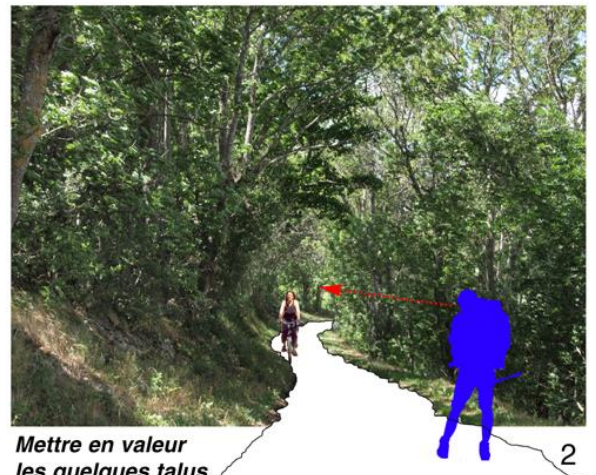
- Conserver les gabarits existants qui sont adaptés au trafic et à la vitesse.
- Choisir des ouvrages de retenues (glissières) mixtes en bois/métal.
- Mettre en valeur les quelques talus ou murets de pierres.
- Maintenir les accotements enherbés.
- Préférer les matériaux de surfaces rustique type bicouches.
- Préserver l'alternance de séquences avec des vues lointaines et d'autres "en tunnel végétal".
- Gérer la végétation en diversifiant les essences et les formes (arbustes, cépées, arbres tiges...).
- Réparer systématiquement les petits ouvrages hydrauliques type ponceaux ou parapets.
- Maintenir les fossés latéraux et limiter les busages aux zones contraintes (accès parcelle, rétrécissements dangereux, sujétions hydrauliques....)

Illustrations graphiques



**Maintenir
les accotements
enherbés**

1



**Mettre en valeur
les quelques talus
ou murets de pierres**

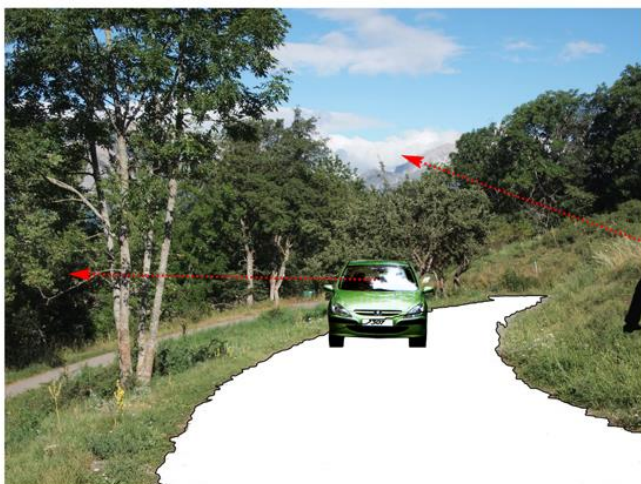
2

**Entretien des haies et les boisements de bords de voie
et de chemins en favorisant la diversité végétale.**



3

**Conserver les gabarits existants qui sont adaptés au trafic
et à la vitesse.**



4

**Préserver l'alternance de séquences avec des vues
lointaines et d'autres "en tunnel végétal". (Photo 2)**

Implantée sur le piémont du Vieux-Chaillole la commune de Buissard s'inscrit dans le prolongement du système bocager du Champsaur qui couvre les versants la vallée du Drac. Composé d'un maillage encore bien constitué (même si des discontinuités apparaissent), ce système s'oppose à des espaces plus ouverts notamment en partie haute du territoire communal (le plateau de Bonne Combe) qui permettent des vues panoramiques sur le versant opposé. A l'inverse le bocage offre des ambiances plus intimistes dans lesquelles le paysage se referme sur lui-même. Les vues sont filtrées au travers des haies ou cadrées dans les chemins creux, les parcelles sont ourlées de boisements qui en marquent l'unité. Ces singularités composent ainsi une échelle bien particulière qui juxtapose une suite de lieux uniquement reliés par la trame bocagère.

Cette fragmentation spatiale a facilité l'occupation progressive du territoire par l'urbanisation, dont l'emprise globale se mesure plus efficacement du versant opposé

La trame bocagère est ainsi une opportunité qui facilite le développement en lui conférant une discrétion réelle.



7b - Construction agricole au sein du Bocage**PRESCRIPTIONS**

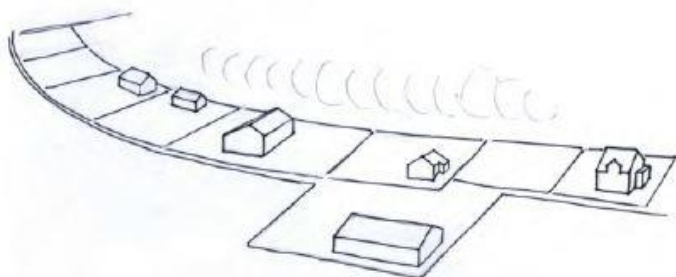
(Des adaptations aux prescriptions peuvent être acceptées sous réserve de justifications d'ordre architecturales, urbaines ou paysagères)

Quelle que soit la nature du terrain, c'est la construction qui doit s'adapter au terrain et non l'inverse. Une bonne adaptation au site doit tenir compte de trois éléments essentiels :

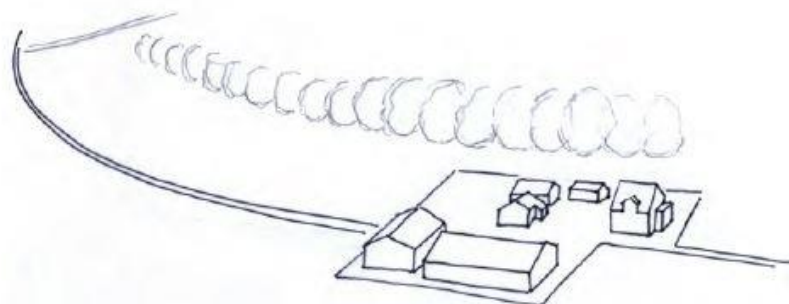
- L'adaptation des niveaux et volumes de la construction à la pente du terrain, en évitant le plus possible les mouvements de terrain (décaissements, murs de soutènement, etc...).
- La prise en compte de la position des accès, pour éviter que les voies carrossables ne défigurent le paysage et occupent tout le terrain.
- Le sens du faîtage par rapport à la pente, aux orientations bioclimatiques, etc.

La topographie naturelle du site devra être respectée. Les mouvements de terrain qui seraient contraires au fonctionnement naturel seront à proscrire (par exemple écoulement des eaux de ruissellement).

Les constructions admises devront être regroupées au maximum, afin de limiter le mitage des espaces agricoles et naturels.

Illustrations graphiques, des principes d'organisation spatiale du bâti .**ORGANISATION SPATIALE DU BÂTI EN ZONE AGRICOLE OU NATURELLE**

1. Illustration du mitage des espaces agricoles et naturels (bâtiments étalés spatialement)



2. Illustration d'une exploitation agricole comportant des bâtiments regroupés spatialement

Source : ADEUS

Illustration graphique informative, non contractuelle

PRESCRIPTIONS

(Des adaptations aux prescriptions peuvent être acceptées sous réserve de justifications d'ordre architecturales, urbaines ou paysagères)

Les constructions devront s'inscrire harmonieusement dans l'espace environnant :

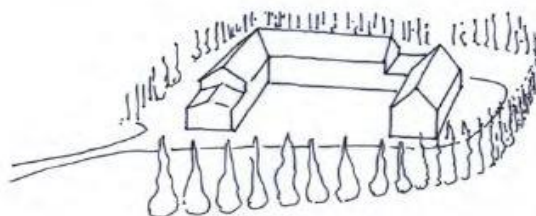
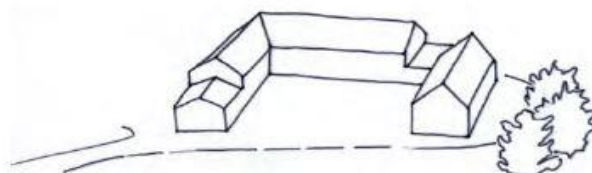
- L'implantation et la volumétrie des constructions seront définies en fonction de la topographie afin d'assurer une meilleure intégration paysagère ;
- Le choix des matériaux devra permettre une meilleure intégration paysagère. L'emploi de matériaux brillants ou réfléchissants est interdit tant en toiture qu'en façade. Exception faite pour les panneaux solaires
- Le choix des couleurs devra permettre une meilleure intégration paysagère. Les couleurs vives ainsi que les teintes blanches ou très claires sont proscrites. La coloration des façades doit tenir compte de son échelle et de sa position dans le paysage

Illustrations graphiques, des principes d'insertion paysagère par l'organisation d'aménagements végétalisés et plantations.

ORGANISATION DES AMÉNAGEMENTS VÉGÉTALISÉS AUTOUR DU BÂTI EN ZONE AGRICOLE OU NATURELLE



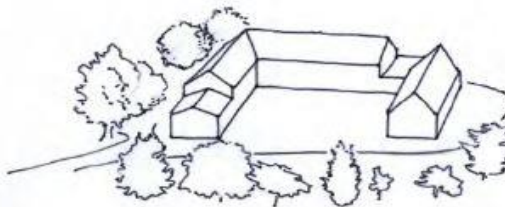
1. Aucune plantation ou de façon anecdotique



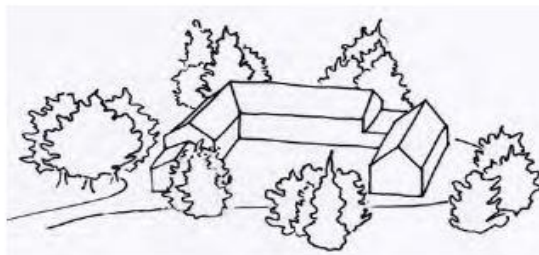
2. Cas à améliorer : plantations linéaires, imposantes et composées d'une seule essence végétale non locale



3. Plantations linéaires et composées de diverses essences végétales locales



4. Plantations sous forme de bosquets, d'arbres isolés, composées d'essences végétales locales



Source : ADEUS

Illustration graphique informative, non contractuelle

Les haies du bocage sont constituées essentiellement d'essences champêtres, spontanées et indigènes héritées d'anciennes pratiques agricoles (les frênes notamment en complément fourrager) et/ou déjà remplacées, faute d'entretien régulier, par d'autres essences de recolonisation.

Les recommandations ci-dessous concernent donc principalement les haies bocagères en complément et/ou en renouvellement ou en entretien du maillage existant.

Ces préconisations sont à adapter aux pratiques agricoles contemporaines en considérant aussi les autres qualités du bocage indispensables à la valeur du terroir et du paysage du Champsaur.

(Voir guide du Parc National des Ecrins "Bocage de Montagne".)

RECOMMANDATIONS

- Pour de nouvelles plantations, choisir les essences déjà présentes dans le bocage en fonction de l'usage recherché, prolongement/reconstitution du maillage champêtre, haie brise-vent, ombre... : le frêne, le saule, le peuplier, le chêne, l'érable, le merisier, le sorbier le tremble, l'aulne.
- Favoriser en étage bas les espèces à petits fruits profitables à la faune : noisetier, prunellier, églantier, sureau, amélanchier, bourdaine, chèvrefeuille....
- Planter en adoptant des bonnes pratiques, le paillage naturel notamment en toile de feutre biodégradable ou en broyat végétal.
- Mettre en œuvre un entretien spécifique à la trame bocagère :
 - Utiliser un lamier à couteaux ou à scies circulaires, ou une tailleuse à barre de coupe à sections, composée d'une lame mobile et d'une contre-lame (ou sécateurs). Ces différents outils réalisent des coupes franches pour des branches de 3/10 cm de diamètre.
 - Proscrire les épareuses à rotor, à marteaux ou à fléaux, trop traumatisantes pour les végétaux et responsables d'un broyage inesthétique et destructeur
 - Programmer un passage fréquent qui permet d'éviter de couper des branches de diamètre trop important et de diminuer l'importance des débris végétaux, qui dans ce cas, pourront éventuellement rester sur place.
 - Adapter l'outil et la vitesse de taille à la nature de la haie, haie mixte (arbustes et feuillus), haie ligneuse, fréquence de taille, diamètre des bois...

Rappel de la réglementation - Distances de plantation

Code civil art. 671-1 :

Entre deux propriétés, à défaut de règlements et d'usages, les arbres, arbustes et arbrisseaux doivent être plantés à au moins :

- 2 m de la limite séparative pour les haies dont la hauteur est supérieure à 2 m.
- 0,5 m de la limite séparative pour les haies inférieures à 2 m de hauteur.

Entretien et responsabilité

Code civil art. 673 :

Le voisin envahi par des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux peut contraindre le propriétaire à les couper.

Les haies des jardins qui accompagnent le bâti résidentiel doivent s'inscrire dans le paysage et en respecter la composition et les singularités.

Ainsi, le système de bocage hérité de l'agriculture offre une trame dans laquelle il est facile de s'insérer en adaptant la nature des plantations aux particularités de l'habitat résidentiel.

Les recommandations ci-dessous concernent donc principalement les haies de jardins mais peuvent néanmoins s'adapter en fonction du type de haie envisagée, champêtre ou "domestique" et de l'usage.

Ces deux natures de haies se complètent et certaines espèces sont interchangeables sous réserve de correspondre à la fonction recherchée.

RECOMMANDATIONS

- Pour des plantations, choisir des essences adaptées (exemple ci-après) en fonction de l'usage recherché : limite de potager, prolongement du maillage champêtre, haie brise-vent, haie mixte caduque/persistant, haie fruitière....
- Diversifier les espèces afin de limiter le risque parasitaire et d'éviter la monotonie saisonnière.
- Associer éventuellement des feuillages caducs et des persistants.
- Favoriser les espèces à petits fruits profitables aussi à la faune (groseiller, cassis, prunellier, alisier, sorbier, églantier, sureau, noisetier, houx, amélanchier, bourdaine, chèvrefeuille...)
- Planter en adoptant des bonnes pratiques, le paillage naturel notamment en toile de feutre biodégradable ou en broyat végétal.

Forcement déconseillé / Interdit ?? : Haies monospécifiques type Epicéa, Sapin, Thuya, Cyprès, Leylandii, Lauréne...

Rappel de la réglementation - Distances de plantation

Code civil art. 671-1 :

Entre deux propriétés, à défaut de règlements et d'usages, les arbres, arbustes et arbrisseaux doivent être plantés à au moins :

- 2 m de la limite séparative pour les haies dont la hauteur est supérieure à 2 m.
- 0,5 m de la limite séparative pour les haies inférieures à 2 m de hauteur.

Entretien et responsabilité

Code civil art. 673 :

Le voisin envahi par des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux peut contraindre le propriétaire à les couper.

La haie, un atout majeur de nos paysages...

En Bièvre-Valloire comme dans de nombreuses régions de France, les haies bocagères et champêtres constituent un élément important de nos paysages ruraux. Composées d'une association de plusieurs espèces, les haies ont un rôle et ne se limitent pas à un seul écran visuel :

- Elles abritent une faune très diversifiée composée de plusieurs dizaines d'espèces d'oiseaux, plusieurs centaines d'insectes, éléments très importants pour la pollinisation et la lutte biologique.
- Elles ralentissent l'écoulement des eaux de pluie et protègent les terres de l'érosion.
- En bordure de route, elles limitent la formation de congères en hiver.
- En bordure de cours d'eau, elles filtrent les ruissellements, ombrent les eaux et améliorent les habitats aquatiques, protègent les berges de l'érosion...



Bannir les haies de lauriers, thuyas et cyprès de Leyland !

Depuis une trentaine d'années, du nord au sud de la France, c'est essentiellement autour des nouvelles constructions que les haies se développent. La plupart sont composées de thuyas, cyprès ou de lauriers autour des jardins et des maisons (près de 80 %). Une solution de facilité qui ne met pas forcément en valeur les habitations et génère de nombreuses maladies des végétaux. Ainsi, il est fréquent de voir des haies entières, ravagées par les insectes, les champignons incurables, la sécheresse ou le gel.

Les espèces à privilégier

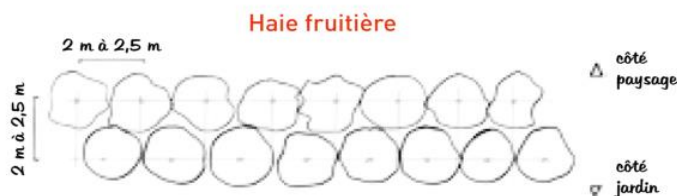
Vous trouverez dans les pépinières locales un choix très large d'arbustes, caducs ou persistants, dont la hauteur adulte ne dépasse pas 2 à 2,50 m.

Ce qu'il faut savoir : une haie composée de ce type de végétaux, si les distances de plantation sont respectées, peut pratiquement se passer d'entretien. Ainsi, les quelques interventions nécessaires se limiteront à de simples éclaircissements.

(pour plus de détails, voir tableaux pages 10-13)



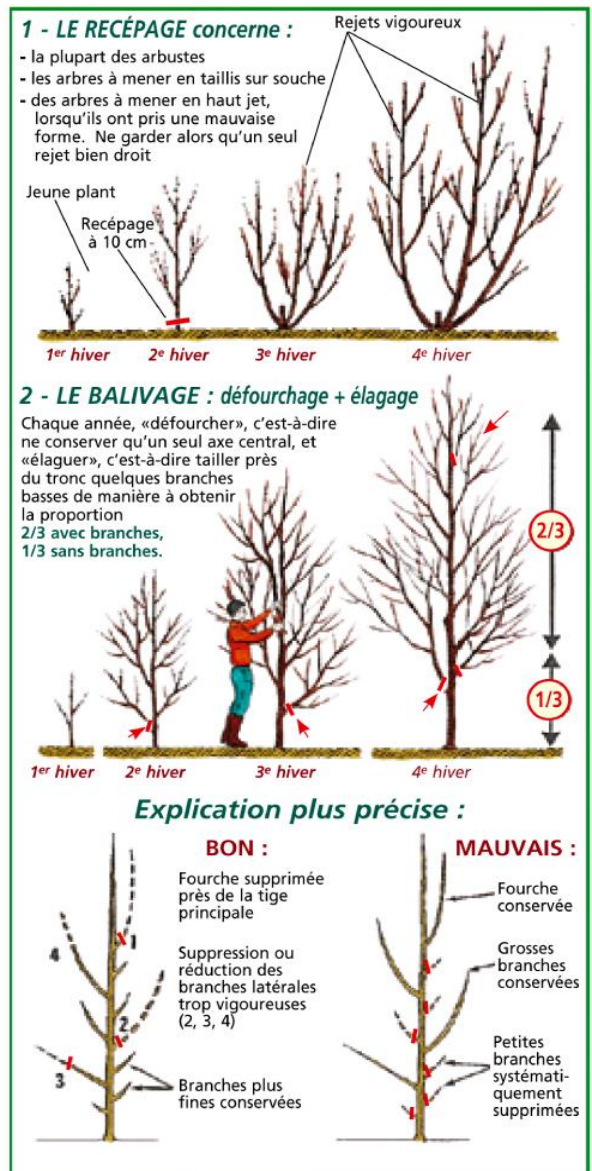
Extrait de "une belle haie pour votre jardin"
Pays de Bièvre-Valloire - Isère



Côté paysage : prunellier, alisier blanc, cerisier à grappes, sorbier des oiseaux, poirier, cornouiller commun, noisetier, pommier

Côté jardin : framboisier, groseiller rouge, sureau noir, cassissier, bourdaine, sureau rouge, groseiller à maquereaux, aubépine blanche

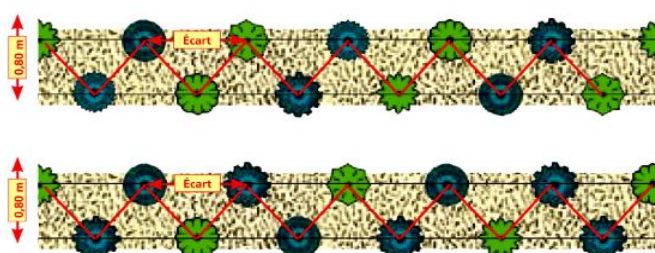
Extrait de "Plantons le Paysage"
PNR du Massif des Bauges/ CAUE de Haute-Savoie



Extrait de "Planter des haies champêtres en Isère" - Conseil Général - 2010

Extrait de "Planter des haies champêtres en Isère" - Conseil Général - 2010

Deux dispositions possibles et les quantités de jeunes plants à commander pour 12,5 m de haie (écart 1,25 m), ou pour 15 m (écart 1,5 m) ou pour 20 m (écart 2 m)



COMPOSITION symétrique semi-persistante

Caducs : 1 - Cornouillers mâles (x4) / 2 - Amélanchiers (x4) / 3 - Argousiers (x4)
Persistants : A - Troènes (x4) / B - Nerpruns alaternes (x4) / C - Houx (x4)

COMPOSITION symétrique semi-persistante

Caducs : 1 - Epines-vinettes (x3) / 2 - Sureaux rouges (x3) / 3 - Viorner obier (x3)
Persistants : A - Nerpruns alaternes (x4) / B - Troènes (x4) / C - Chèvrefeuilles des bois (x4)

Les plantations des jardins

Les jardins potagers et/ou d'agréments prolongent l'espace "domestique" transformé par l'homme et servent de lisière entre les habitations et les surfaces agricoles et ou naturelles. Lieux de cultures ou d'essais dans lesquels seule la végétation souhaitée prospère et ceci d'autant mieux qu'elle est acclimatée et/ou "utile".

En opposition à cette double qualité, quelques essences "exotiques" ou décoratives font néanmoins leur apparition au risque de subir les atteintes du climat montagnard et alpin ou de brouiller l'unité végétale installée depuis de nombreuses années par habitude, expérience ou bon sens.

En de nombreux endroits les arbres fruitiers prospèrent. Sujets uniques ou petits "vergers" de pommiers, poiriers, noyers, ils se rencontrent essentiellement sous la forme de sujets de plein-vent. Variétés anciennes bien adaptées aux conditions climatiques locales, ils s'inscrivent au cœur du terroir. Indispensables aux habitants et à la composition du paysage, des jeunes plantations attestent de cette reconnaissance et doivent être largement encouragées.

PRESCRIPTIONS

(Des adaptations aux prescriptions peuvent être acceptées sous réserve de justifications d'ordre architecturales, urbaines ou paysagères)

Pour l'agrément préférer les essences locales mieux adaptés aux conditions de sol et de climat.

Arbres tiges : Frênes, Erables, Tilleuls, Bouleaux, Aulnes, Alisiers, Noisetiers....(Voir inventaire des arbres remarquables réalisé par l'association Mélusine dont le « tilleul remarquable » des Rissents.)

Arbustes : de nombreuses essences "indigènes" se rencontrent sur le territoire communal et peuvent être utilisées en massifs arbustifs ou en haies associant de préférence plusieurs espèces (risque phytosanitaire moins important et conditions écologiques optimisées), sureaux, viornes, églantiers, groseillers, buis, framboisiers, noisetiers, cornouillers....

Plantes vivaces : Planter des vivaces de montagne dans des « massif alpins »...avec de nombreuses essence parfaitement recommandées : achillées, artémisia, aster, iris, thym, gaillardes phlox, sedum, sauges...

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les plantations en pleine terre.
- Préférer les feuillus aux résineux, plus sombres et plus austères.
- Eviter les jardinières, hors contextes, difficiles d'entretien, non pérennes et coûteuses.
- Conforter les arbres fruitiers

Sont Interdites : Les plantations de plantes dites "invasives" type Renouée du Japon, Budléia, Ailanthé....

Illustrations références

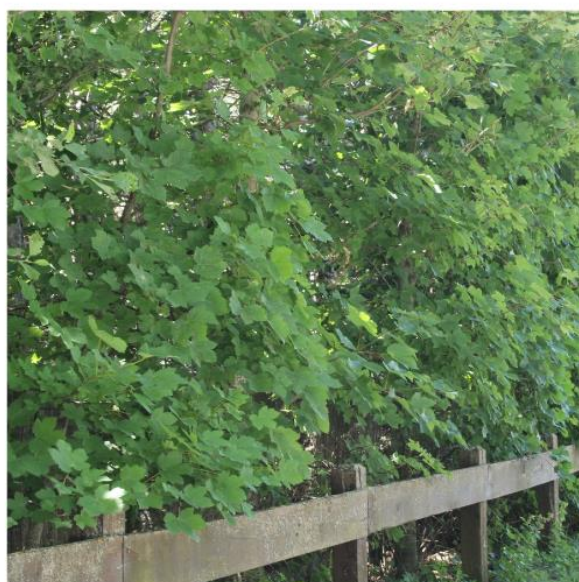




Haie d'essences associées.



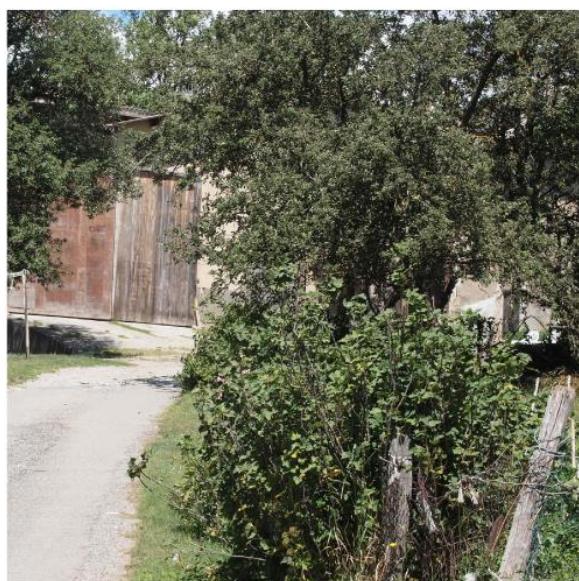
noisetiers



érables



haies d'essences variées.



groseilliers et cassis

La limite du domaine public, avant d'être la clôture de la parcelle, est aussi la marque d'accueil réservée au voisinage et aux visiteurs...Avenante ou hostile, perméable ou opaque, tout en mettant en défens un espace domestique, c'est une invitation au dialogue ou une mise à distance. C'est aussi le prolongement de l'architecture qui s'efface au bénéfice des jardins puis du paysage.

La réalisation de la clôture doit s'inspirer des ouvrages déjà présents à proximité et en reprendre les principes constructifs en essayant ainsi de ne pas multiplier les types ou les matériaux afin de conserver une unité.

L'usage des matériaux locaux, simplement assemblés, est souvent la solution la plus simple, la plus économique et la plus contextuelle. Elle facilite également l'entretien courant et/ou la transformations parfois nécessaire.

La "transparence", ou la hauteur limitée pour les ouvrages en maçonnerie, doit également être une qualité recherchée car elle permet à tous de profiter de la vue sur les jardins et facilite la convivialité.

PRESCRIPTIONS

(Des adaptations aux prescriptions peuvent être acceptées sous réserve de justifications d'ordre architecturales, urbaines ou paysagères)

Pour les clôtures d'agréments (potager, parcelles en village) préférer :

- a – la clôture en lattes verticales de bois rabotés/ équarris non traités (sauf parties enterrées.) avec 1 ou 2 lisses horizontales. Essences en bois dur pour les éléments verticaux (robiniers, châtaigniers) et/ou en bois classe 3, type mélèze ou douglas pour les poteaux ou les lisses. *Hauteur maximale : 1.20 m. par rapport au sol naturel.*
- b – le mur en pierres hourdées grossièrement avec enduit à « pierres vues » et arase maçonnerie. *Hauteur maximale : 1.20 m. par rapport au sol naturel.*
- c – le muret (h ≤ 0,40 m) en pierres hourdées grossièrement avec enduit à « pierres vues » ou béton avec enduit, surmontée éventuellement d'une clôture en lattes verticales de bois (a) ou d'un grillage vert ou galvanisé type « grillage à poules » (mailles losanges) entre poteaux T ou cornières peints ou de lattes verticales de bois idem (a). *Hauteur maximale : 1.20 m. par rapport au sol naturel.*
- d – la clôture en grillage à poules entre poteaux T ou cornières accompagnée éventuellement de plantes volubiles (clématite, chèvrefeuille, lierre, ,...). *Hauteur maximale : 1.20 m. par rapport au sol naturel.*

La clôture suivra la pente du terrain. Les redans horizontaux ne sont pas autorisés.

Sont interdits :

- Les clôtures en poteaux bétons industriels, en treillis soudé en PVC...,
- Les brise-vues en matériaux industriels et synthétiques (filets plastiques ,....)

Illustrations références



Les espaces publics de Buissard sont aujourd'hui d'une grande simplicité qui en constitue leur qualité essentielle. Leur aménagement, si nécessaire, doit se poursuivre dans la même recherche de sobriété de dessin et de mise en œuvre.

Ainsi, les revêtements des sols doivent être en cohérence avec l'identité des lieux et les usages.

Le principe essentiel est de retenir des matériaux nobles pour des lieux singuliers (parvis de la mairie par exemple), accompagnement d'éléments du patrimoine (fontaine, four, calvaire...) et des matériaux plus usuels (enrobés, bétons traités, sols stabilisés...) pour les surfaces courantes.

PRESCRIPTIONS

(Des adaptations aux prescriptions peuvent être acceptées sous réserve de justifications d'ordre architecturales, urbaines ou paysagères)

Les sols pourraient donc s'envisager soit :

- **de pierre naturelle** qui évoque la géologie locale en dallage ou pavage pour les lieux singuliers.
- **de béton désactivé ou sablé** composé de granulats concassés.
- **d'enrobé** "commun" pour les zones de circulation ou de stationnement.
- **de sable stabilisé** pour des espaces uniquement piétonniers type chemins, placettes, jardins... avec toutes les qualités propres à ce matériau (perméabilité, confort, diversité d'usages...).
- **d'herbe tondue** ou fauchée qui représente, aux abords des surfaces minérales, une transition intéressante, économique et environnementale.

Le mobilier d'extérieur sur domaine public ou privé est trop souvent extrait d'un catalogue qui propose des objets standards et uniformisés banalisant le lieu qui l'accueille. Ainsi, dans les lieux patrimoniaux, hameaux de caractère, le mobilier de confort peut faire l'objet d'une démarche singulière qui valorise les matériaux et les savoirs faire locaux.

Le bois local, la pierre, la serrurerie sont donc des matières à privilégier pour créer du mobilier contextualisé et adapté au paysage de Buissard. Même mis en œuvre avec rusticité ces matériaux s'intégreront toujours mieux que des produits industriels standardisés...

RECOMMANDATIONS

Les aménagements sur parcelles privées peuvent également s'inspirer de ces principes et éviter surtout de se singulariser avec d'autres aménagements à caractère plus "urbain", enrobé de couleur, pavés bétons autobloquants, résines synthétiques....

Ci-dessous, projets "contemporains" qui ont valeur de référence en réinterprétant des savoirs-faires traditionnels.



Les ouvrages en pierres sèches

Quelques ouvrages en pierres sèches subsistent encore sur le territoire communal. Clapiers d'épierrements, anciens murs appareillés ou amas plus rustiques en limites de propriétés ou en bord de chemins ces ouvrages sédimentent la mémoire collective des générations de paysans/agriculteurs qui ont collecté, voire assemblé, ces pierres avec patience et tradition.

Néanmoins, et pour être pérennes, ces ouvrages nécessitent un entretien fréquent et assidu et un savoir-faire avéré. La technique de la "pierre sèche" est un art de construire en cours de renaissance depuis quelques années, notamment dans le sud de la France, et des premiers chantiers de références ont été menés récemment en Oisans/Valgaudemar/Champsaur avec le PNE.

D'une grande valeur patrimoniale leur devenir doit donc s'envisager dans une perspective de valorisation mais aussi de sauvegarde d'un savoir-faire et d'une matière, la pierre, au service des constructions

PRESCRIPTIONS

(Des adaptations aux prescriptions peuvent être acceptées sous réserve de justifications d'ordre architecturales, urbaines ou paysagères) Si la cartographie exhaustive des ouvrages en pierre est fastidieuse, voire impossible, le principe de leur conservation, de leur préservation et de leur entretien est avéré.

- Les ouvrages existants doivent être conservés et entretenus.
- La reconstruction devra être faite dans le respect des règles de l'art : appui d'un encadrement éventuel par un technicien spécialisé, référence au "Guide des Bonnes Pratiques de construction des murs de soutènement en pierre sèche" (www.pierreseche.fr/abps/) ou « Construire en pierre sèche » ed Eyrolles.
- Il est important de valoriser les pierres récupérées et ou collectées sur le site.
- Les murs en pierres sèches nécessitent d'être nettoyés et la végétation arbustive colonisatrice d'être entretenu périodiquement.

Les pratiques interdites :

- La destruction par arasement (sauf état de ruine et/ou projet d'intérêt public).
- L'utilisation des pierres en remblais, en hérisson de bâtiment ou en fondation de voirie.
- Le confortement par reprise d'arase, jointoyage au béton, au mortier ou au coulis de ciment.

RECOMMANDATIONS

- Organiser les pratiques agricoles et/ou touristiques afin de considérer la fragilité de certains ouvrages et d'éviter leur dégradation (muret en pierres sèches par exemple).
- Mutualiser la récupération et le stockage des pierres (si ruine d'ouvrages) pour réemploi ultérieur.

Ci-dessous : Entretenir le patrimoine de pierres et valoriser la ressource.



Les coffrets, boîtes aux lettres et regards

De nombreux équipements logistiques ou fonctionnels, indispensables à la collectivité, imposent encore leur empreinte avec un manque de délicatesse avéré dans un paysage et une architecture qui nécessiteraient une plus grande attention. Ainsi les coffrets, regards et autres boîtes aux lettres s'imposent ponctuellement au patrimoine sans le respect auquel se dernier oblige.

Au regard de ce constat la commune a souhaité inviter à de nouvelles pratiques, et sensibiliser les concessionnaires à une attitude plus respectueuse notamment dans les sites à haute valeur paysagère comme le territoire communal de Buissard.

Il est important de savoir réfléchir dès l'élaboration du projet de construction ou de réhabilitation aux arrivées des réseaux et au positionnement des compteurs et des coffrets et de la boîte aux lettres.

PRESCRIPTIONS

(Des adaptations aux prescriptions peuvent être acceptées sous réserve de justifications d'ordre architecturales, urbaines ou paysagères)

- Encastrer dans la mesure du possible les coffrets électriques dans les maçonneries. (La limite domaine public/domaine privé est une notion "discutable" surtout pour un projet de réhabilitation présentant par exemple une entrée de garage en retrait, permettant ainsi de positionner les compteurs hors de la façade principale.)
- Composer l'encastrement des coffrets en accord avec la composition de la façade. (3)
- En réhabilitation, profiter d'une ouverture inutilisée afin d'intégrer les coffrets et boîtes aux lettres
- Fermer la niche d'encastrement par une porte en bois ou en métal. (2)
- Intégrer la boîte aux lettres au mur du bâti, dans la porte d'entrée ou du garage. (1-4)
- Au sol, aligner les différents regards par rapport la façade.

Sont interdits :

- Les coffrets et boîtes aux lettres en applique ou en saillie sur la façade principale et/ou sur les murs en pierres sont interdites (5)

RECOMMANDATIONS

Réfléchir dès l'élaboration du projet de construction ou de réhabilitation aux arrivées des réseaux et au positionnement des compteurs et des coffrets et de la boîte aux lettres.

Illustrations références

